

DELIBERATION N° 23-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	LE TRAOU Dominique
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	PONCET Denis
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	BALMET Lucie
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	JEANNIN Michel
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
MAUROY Claude	CIOT Xavier	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain	MORA Serge
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	GRAND Florence	
GERBI Franck	LAURENS Patrick	PERRIN Gilda	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	BATTISTEL Marie-Noëlle	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de délégués votants : 49

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **NOMME** Jean-Marc LANEYRIE comme secrétaire de la séance du conseil communautaire du 2 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE

